



LE SAINT MART'INFO

www.saintmartinenbresse.fr

N° 126

mairie-st-martin-en-bresse@wanadoo.fr

OCTOBRE 2018

DANS CE NUMÉRO :

Zoom sur ...
Page 1

Infos communales
Pages 2

Réalisations et
Projets
Page 3

Infos village
Page 4

Zoom sur :



Hélène
Les ateliers théâtre



Depuis le mois de septembre de l'année 2016, j'occupe les locaux de la commune de Saint-Martin-en-Bresse pour animer des ateliers théâtre. J'y accueille des enfants âgés entre 6 et 12 ans.

Quels sont les bénéfices du théâtre ?

Dompter sa peur de parler en public :

Le trac fait partie du jeu, de l'excitation joyeuse du théâtre. Le jour du spectacle, des personnalités se révèlent face à un public. La peur qui précède l'entrée en scène va porter l'enfant et lui permettre de se dépasser.

Structurer son imaginaire :

Contrairement aux adultes, les enfants n'ont aucun mal à se plonger dans l'imaginaire et à inventer des situations cocasses, absurdes ou à incarner différents personnages. Mon rôle est de les aider à canaliser leurs propositions, structurer cette imagination débordante.

Canaliser son langage corporel :

L'entraînement au fil des exercices et des impros permet de prendre conscience de plusieurs points : de son corps (être bien ancré dans le sol pour se concentrer et avoir de la présence), du public (parler fort, bien articuler, maintenir le contact visuel), de l'espace scénique où ils évoluent.

Affiner son sens de l'écoute :

Il faut qu'ils apprennent à continuer à jouer tout en écoutant les autres.

Se divertir dans une atmosphère détendue :

Dans un cadre de « non jugement, le théâtre, c'est pour s'amuser. Mais il y a des règles d'écoute et de respect.

Ces ateliers sont basés dans la petite salle d'activités de la salle des fêtes Jean PACCAUD.

Un spectacle sera donné le 1er juin 2019.

Contact : Hélène Decroocq

Par téléphone / 06 83 58 34 10

Les mercredis de 10h30 à 12h00. (Hors vacances scolaires)



Le théâtre n'est pas seulement un remède contre la timidité ! A tout âge, il offre l'opportunité de se sentir mieux dans son corps, d'exprimer des émotions et de s'adapter aux autres. Pas d'adversaire, pas de compétition, pas de classement, ni de notes. Une seule idée fixe : Préparer un spectacle pour réjouir ceux qui viennent applaudir.

INFOS COMMUNALES ...

ANNONCES PUBLICITAIRES

Les artisans, commerçants, entreprises, industriels ou autres enseignes, implantés ou non à St Martin, qui souhaiteraient insérer un encart publicitaire en couleur dans le bulletin 2019 (parution en janvier) sont invités à contacter la mairie avant le **3 NOVEMBRE**. Il leur sera remis un imprimé détaillant les tarifs et les modalités pratiques.

NOUVEAUX HABITANTS

Afin d'organiser une petite réception à l'occasion des vœux du maire, les nouveaux habitants résidant sur la commune de St Martin depuis le 1er janvier 2018 sont invités à se faire inscrire en mairie avant le 31 décembre 2018.

AFFOUAGES COMMUNAUX

Les personnes domiciliées dans la commune et qui désirent obtenir un lot de bois de chauffage dans la forêt de La Voullaine sont invitées à s'inscrire en mairie avant fin janvier 2019. Les lots seront attribués au fur et à mesure des inscriptions.
ATTENTION : pas de tirage au sort.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Vous êtes membre ou président d'une association. Vous désirez la faire connaître et informer les San Martinois de ses activités ou résultats sportifs. Faites nous parvenir vos articles et photos avant le **3 NOVEMBRE en mairie sous fichier informatique exploitable et de bonne qualité (pas de fichier PDF)**. Il sera publié dans le bulletin municipal annuel à paraître en janvier 2019.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2019, il faut donc s'inscrire avant le **31 décembre 2018**.

NOUVEAU COMMERCE

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

5 Place du monument

71620 Saint Martin en Bresse

tel : 03.85.90.87.54



RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune va procéder au recrutement de 4 agents recenseurs. Les agents devront être disponibles de début janvier jusqu'à la fin du recensement (environ 5 jours de travail début janvier et disponibilité quotidienne pendant toute la collecte). La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités : disponibilité, capacité relationnelle, moralité, neutralité et discrétion, ordre et méthode, ténacité, sensibilisation à internet.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature (avec CV) ou leurs questions par mail à mairie-st-martin-en-bresse@wanadoo.fr avant le 15 novembre 2018.

REALISATIONS ET PROJETS ...

REALISATIONS ...

- Sonorisation de l'église.
- Réhabilitation du foyer rural avec isolation extérieure, chauffage, menuiseries.

EN COURS ...

- Parking du foyer rural et parkings du cimetière (route de Guerfand et à la Maltière).



- Busage avec chemin piétons à Colnand, de la route de Guerfand jusqu'à l'abri bus (mise en sécurité des enfants).
- Busage avec chemin piétons rue des Battoirs.
- Préparation du cimetière pour la toussaint.
- Réfection de logements à la résidence les Tilleuls.
- Divers travaux d'entretien.

LES PROJETS ...

- Sécurisation de l'entrée du village route de Guerfand vers les terrains de tennis et de foot, avec mise en place d'un éclairage et réutilisation du radar pédagogique actuellement implanté route de Mervans.
- Eclairage du ralentisseur implanté sur la RD35 proche de la place de la Bruyère.
- Eclairages divers dans les hameaux de Perrigny et Colnand.

INFOS VILLAGE ...



ENSEMBLE JEU TOBOGGAN / FILET CITY STADE

Cet ensemble a été démonté définitivement le 21 septembre dernier à la suite d'une vérification périodique du cabinet de contrôle mettant en évidence des problèmes de sécurité.

La municipalité étudiera l'éventualité de son remplacement suivant l'investissement budgétaire.

SECURITE ECOLE-BOURG

Cette nouvelle rentrée scolaire nous fait une fois de plus remarquer des comportements inappropriés de la part des usagers du bourg de notre village (parents d'élèves, véhicules de passage...). En effet, la vitesse, les stationnements gênants, les traversées hors passages piétons peuvent tous engendrer des situations dangereuses pour les enfants mais également pour tout le monde.

Merci de votre compréhension et de votre responsabilité !

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

SAPINS DE NOEL

La municipalité est à la recherche de sapins de Noël pour décorer la Place GAUDILLAT à l'occasion des fêtes de fin d'année. N'hésitez pas à contacter la mairie. L'abattage et le transport seront pris en charge.

LOCATIONS DES SALLES

La location des salles est ouverte depuis le 13 octobre 2018.

RUCHES

Toutes colonies d'abeilles détenues sont à déclarer obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne est accessible sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive. En France depuis 2004, il est aujourd'hui identifié en Saône et Loire et sa présence présente un risque pour les personnes aux abords des nids. Il s'attaque principalement aux abeilles et plus généralement porte atteinte à la biodiversité.

Le nid de frelon asiatique forme un cocon de 60 à 90 cm de haut et 40 à 70 cm de large.

Si vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

GDSA 71

tel : 06.84.82.05.69 — mail : joel.chateau@wanadoo.fr

tel : 06.45.77.00.67 — mail : jean.vivier@orange.fr



TELETHON 2018

Les 8 et 9 décembre 2018, aura lieu le 32^e Téléthon national et le 23^e Téléthon à St Martin qui se déroulera pour la 7^e année consécutive au gymnase. Il sera organisé par l'association humanitaire san-martinoise "Agir pour Avancer" sur le thème "la carte postale" : une chaîne de cartes de pays différents uniquement qui sera accrochée sur une longue corde.

Le Club de Gymnastique organisera 2 marches solidaires les samedis 24 novembre et 1^{er} décembre 2018. Le départ aura lieu à la bascule à 13 h 30.

Ce Téléthon débutera vendredi 7 décembre 2018 en soirée par le loto de la solidarité à St Didier en Bresse. Samedi après-midi, la fête des associations, les témoignages de malades et le marché de Noël organisé par la municipalité, se dérouleront de 14 h à 19 h au gymnase. Le Comité des Fêtes organisera en soirée un dîner dansant à la salle " Jean Paccaud " dont le bénéfice sera intégralement reversé au Téléthon.

L'association "Agir pour Avancer" vous remercie pour votre solidarité.

Venez nombreux participer à cet évènement en déposant vos dons dans l'urne située au gymnase. C'est ce qui nous permet de soutenir le combat contre les maladies.

MERCI à tous,

"Agir pour Avancer"
Véronique KHALED